

12AS. « De la démocratie participative » ... selon Céline

La démocratie participative constitue une autre manière de concevoir les rapports entre la population et ses élus. Sans remettre en cause la démocratie représentative, elle vise à accroître le rôle du citoyen dans le devenir de la cité. Ainsi plusieurs objectifs sont poursuivis : le premier est celui de recréer du lien social ou, en d'autres termes, construire ensemble de l'intelligence collective, concevoir des biens communs, dans une vision renouvelée de la façon de « faire de la politique ». Les autres objectifs comme la réhabilitation du rôle de l'élu, la modernisation du service public, l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie ... sont des conséquences de cette vision moderne de la démocratie. En outre, la démocratie participative est un processus et non un état, elle concerne l'élaboration d'une politique publique, mais aussi sa réalisation et son évaluation. Elle fait entrer en jeu trois types d'acteurs : les élus, les professionnels, la société civile, que les associations et les autres organisations de l'économie sociale contribuent à structurer.

La démocratie participative se formalise par le débat, mais aussi par la capacité « à faire », à prendre des initiatives. Elle suppose des règles ou principes directeurs qui garantissent le bon déroulement du débat : principe d'inclusion (tous doivent pouvoir s'exprimer et être entendus, pour cela, il faut se sentir reconnu et titulaire de droits), principe d'argumentation (pouvoir construire un point de vue, le défendre, établir ce qui fait consensus et ce qui ne le fait pas) et principe de transparence (être clair sur ce qui est mis en débat, sur la prise en compte des points de vue exprimés dans la construction de la décision). Ainsi, la démocratie participative serait la connaissance des conditions qui permettent à tout un chacun de contribuer à faire la société, à l'échelle du territoire qui lui convient, dans une appréhension globale des enjeux et des stratégies.

L'économie sociale et solidaire est évidemment partie prenante dans cette redéfinition du bien commun et de ces modes de construction. Ce qui est en jeu de manière commune, c'est le renforcement de la capacité des individus à agir sur le cours de leur vie, à la fois individuellement et collectivement, l'un dans la sphère publique, l'autre dans la sphère économique. Mais la démocratie participative peut aussi s'appliquer en interne, dans les structures de l'économie sociale, entre les membres et leurs élus.

Dans la recherche de l'émancipation de leurs membres, dans la participation démocratique à l'exercice du pouvoir au sein de la structure, une coopérative, une régie de quartier, un restaurant d'insertion ... sont à la fois des lieux d'une autre économie mais aussi d'un autre rapport au politique dans la construction de ce bien commun qui est recherché.

Des liens sont à consolider ...

Céline Brailon - Chargée de mission au Conseil national des villes (CNV)

1. contact@marathon-job.org

2. Vous irez plus loin en consultant les sites www.mte-job.org et www.marathon-job.org, aux rubriques « En savoir plus », « Approfondir » et « Réfléchir 1, 2 et 3 » Et « **le Journal du Marathon** » à la page 18.

3. « **Plus un homme est inférieur par l'intelligence, moins l'existence a pour lui de mystère, toute chose paraissant porter en elle-même, son explication** ». Shopenhauer